



HAL
open science

Introduction : Le patrimoine plurilingue de la Grèce

Evangelia Adamou

► **To cite this version:**

Evangelia Adamou. Introduction : Le patrimoine plurilingue de la Grèce. E. Adamou. Le patrimoine plurilingue de la Grèce - Le nom des langues II, Peeters, pp.15-30, 2008, BCILL 121. hal-00274683

HAL Id: hal-00274683

<https://hal.science/hal-00274683v1>

Submitted on 21 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INTRODUCTION

Evangelia Adamou

Lacito, CNRS, France

1. LE NOM DES LANGUES : UN OBJET D'ÉTUDE

Le présent ouvrage est consacré à la dénomination des langues les moins parlées en Grèce (ce qui exclut bien entendu le grec, langue nationale). Il fait suite au volume dirigé par Andrée Tabouret-Keller paru en 1997 sous le titre *Les enjeux de la nomination des langues*. La dénomination des langues est un enjeu théorique, pratique et politique : le nom des langues est à la fois le produit et l'outil de constructions idéologiques. En effet, loin d'être un fait naturel, immuable ou allant de soi, le nom (les noms) d'une langue est le résultat d'un processus à nombreuses facettes, sensible aux réorganisations sociopolitiques.

Les contributeurs du premier volume de la collection avaient dégagé certains axes d'analyse que nous avons suivis pour la rédaction du présent ouvrage : on a ainsi distingué différents types de « donneurs de nom », qu'il s'agisse de spécialistes des langues, de représentants d'institutions, censés faire autorité, ou de locuteurs « ordinaires ». On a travaillé à partir des catégories de *langue standard* et *langue polynomique*¹ et de ce qu'elles impliquent pour la nomination. On s'est penché également sur les cas où le nom d'une langue est omis (que ça soit par les locuteurs même ou non). Enfin, on a abordé le nom de la langue comme symbole politique, identitaire et comme instrument de manipulation idéologique.

Ce volume s'organise autour d'un critère géopolitique. Parmi les langues les moins parlées actuellement en Grèce, on s'intéresse à celles dont la présence dans cet espace géographique est antérieure ou contemporaine au Traité de

¹ « Une langue à l'unité abstraite, à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne de l'intertolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonologiques et morphologiques, de même que la multiplicité lexicale est conçue ailleurs comme un élément de richesse » (Marcellesi 1989 : 170).

Lausanne de 1923 qui a fixé les frontières actuelles du pays. On traite donc de l'aroumain (Stamatis Beis), de l'arvanitika (Eleni Botsi), de l'arménien (Evangelia Adamou), du gréco-pontique (Georges Drettas), du romani (Irene Sechidou) et des dialectes slaves (Evangelia Adamou et Georges Drettas). On regrette de ne pas avoir inclut le judéo-espagnol, la 4^e langue la plus parlée au début du 20^e siècle et parlée encore aujourd'hui par un petit nombre de leurs descendants² ainsi que le turc, langue très dynamique en Grèce, enseignée dans le cadre de la minorité musulmane de Grèce³. Les langues de l'immigration de la fin du 20^e siècle n'ont été prises en compte que partiellement, du seul point de vue des contacts entre les immigrés récemment arrivés en Grèce – Arméniens, Albanais (albanophones mais aussi slavophones ou grecophones) et originaires de pays slaves –, et les locuteurs installés de longue date qui parlent une langue de tradition orale appartenant aux groupes linguistiques des immigrants.

2. PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

Pour définir les langues de diffusion restreinte parlées en Grèce, outre le critère du nombre de locuteurs, on s'appuie sur les caractéristiques suivantes :

- Elles n'ont pas de statut officiel.
- Elles ne sont pas enseignées.
- Elles sont diffusées à l'oral (lorsqu'il y a encore transmission) et dans le cadre familial (voire celui des marchés locaux ou même dans le champ du politique) par opposition au cadre scolaire.
- Elles ne permettent pas de mobilité sociale aux locuteurs.
- Elles sont employées en parallèle avec une ou deux autres langues dominantes valorisées.
- Elles ne sont pas standardisées.

Une *variété standard* résulte d'un ensemble de processus de codification et de normalisation opéré par la rédaction de grammaires, de dictionnaires, par l'existence d'une littérature écrite et celle d'institutions qui jouent un rôle prescriptif. Sur le plan symbolique, la langue standard unifie un ensemble de dialectes, sépare d'autres sociétés voisines et assume parfois une qualité de prestige (Garvin 1964).

Par *langue officielle* on entend la langue qui est liée à des fonctions administratives et étatiques et qui peut co-exister avec d'autres *langues nationales*, langues reconnues d'un territoire national mais qui contrairement aux langues officielles ne sont pas utilisées pour l'administration centrale (elles

² Sur le judéo-espagnol de Salonique voir Symeonidis 2002.

³ Les articles qui leurs étaient consacrés n'ayant pu être produits à temps pour figurer dans ce volume.

peuvent avoir, comme en Inde, le statut de langue officielle d'un des États fédérés).

Nous avons opté pour le terme *langues les moins parlées et de diffusion restreinte* face au terme *langues minoritaires*, ce dernier s'accompagnant d'une idéologie que les auteurs ne souhaitent pas toujours soutenir.

Carte 1 : Les pays du sud des Balkans



3. QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES SUR LA GRÈCE ET LA RÉGION

La Grèce (en grec *Hellas*) est aujourd'hui membre de l'Union Européenne, de la zone euro et de l'espace Schengen. Dans l'espace géographique de l'État actuel se sont développées de grandes civilisations (minoéenne, mycénienne et cycladique), mais la Grèce est surtout connue pour la période classique (6^e-4^e siècle av. J.-C.). Ont suivi le règne du légendaire Alexandre le Grand et l'époque hellénistique, puis les puissants empires romain, byzantin (Empire romain d'Orient) et ottoman.

L'installation des populations étudiées dans ce volume remonte essentiellement à la période de domination de ces trois empires dont les limites géographiques dépassaient largement celles de la Grèce moderne. Ces vastes territoires accueillait des populations de différentes confessions pratiquant une ou plusieurs langues autres que celles de l'administration (selon la période le latin, le grec et le turc ottoman).

Ainsi, les aroumanophones arrivent dans la péninsule balkanique avec la conquête romaine. Les slavophones s'installent dans l'Empire byzantin aux 6^e et 7^e siècles. Les locuteurs d'arvanite et de romani se retrouvent également dans l'Empire byzantin dès le 14^e siècle⁴. Outre l'ancienne communauté juive grecophone, les Romaniotes, l'Empire ottoman accueille un nombre important de juifs séfarades expulsés d'Espagne en 1492. Enfin, le début du 20^e siècle verra les chrétiens orthodoxes (dont les Pontiques et les Arméniens) quitter les terres ottomanes dans des conditions dramatiques et se réfugier en Grèce. D'autres populations, anciennes (ex. les Thraces) ou contemporaines des empires (ex. les Avars), parlant d'autres langues, ont bien sûr peuplé le territoire de la Grèce actuelle, mais elles n'y ont pas laissé de communautés identifiables à l'époque actuelle. On peut aussi noter des communautés assimilées, comme les Maltais installés à Corfou, traditionnellement arabophones mais désormais grecophones ; ou bien des Tcherkesses, des Kurdes, des Kumans, etc.

Les États balkaniques se sont formés à partir de l'Empire ottoman tout au long du 19^e siècle jusqu'à 1923, quand la République de Turquie fut fondée. La Roumanie est devenue indépendante en 1878 ; la Bulgarie est devenue une principauté autonome en 1878 et une monarchie indépendante en 1908 ; l'Albanie est indépendante en 1912 ; la Serbie est reconnue autonome en 1830 et constituera la première Yougoslavie après 1920⁵.

Avec le soutien de la France, du Royaume-Uni et de la Russie, l'indépendance de la Grèce a été reconnue en 1830 lors de la conférence de Londres et en 1832 par le pouvoir ottoman. Seule une petite partie de la Grèce

⁴ Probablement encore plus tôt pour les locuteurs d'arvanite.

⁵ Très récemment la carte a encore changé avec les indépendances en 1991 de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, de la Slovénie, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine (suivies par la guerre civile), et en 2006 avec l'indépendance du Monténégro.

contemporaine formait ce premier État ; les frontières actuelles ont été fixées pratiquement un siècle plus tard. Entre temps, tant par la lutte armée que par l'action diplomatique, l'État grec s'est enrichi progressivement de différentes régions. Ce processus est marqué par quelques étapes importantes :

- 1864 Intégration des îles Ioniennes
- 1881 Intégration de la Thessalie
- 1912-1913 Intégration d'une grande partie de la Macédoine, le sud de l'Épire, la Crète, les îles de Samos, Chio, Mytilène et Lemnos
- 1920 La Grèce obtient la Thrace et la région de Smyrne qu'elle perdra plus tard, en même temps que la Thrace orientale (1923)
- 1947 Dodécanèse, rétrocédé par l'Italie

Les jeunes États balkaniques étaient relativement petits mais, dans ce contexte d'instabilité, ils espéraient s'agrandir. Ils avaient gagné leur indépendance avec le soutien des puissances occidentales qui imposèrent dans un premier temps des souverains occidentaux. Ces jeunes formations devaient inventer une idéologie nationale discriminante par rapport aux États voisins, également issus de l'Empire ottoman. En outre, dans le processus de construction d'États modernes, il a fallu séparer des populations jusqu'alors réunies dans les mêmes groupes institutionnels à base confessionnelle⁶ et fonder les nouveaux groupements sur des critères différents.

Dans un premier temps, le critère linguistique n'était pas un instrument idéologique déterminant pour ces nouvelles formations. On sortait d'une configuration linguistique plurilingue qui signifiait concrètement que si on appartenait à la *rum millet*⁷ (millet grecque) on pouvait connaître le turc ottoman, langue de l'administration de l'empire ; le grec, langue liturgique, d'administration et d'enseignement de la millet chrétienne orthodoxe ; et une ou plusieurs autres langues vernaculaires sans prestige (ex. slave et aroumain). Ce n'est que par la suite que les États exploitèrent les critères linguistiques pour appuyer l'idéologie nationale et promouvoir, de façon plus ou moins autoritaire, un modèle monolingue fondé sur *une* langue nationale. C'est la raison pour laquelle, un siècle plus tard, une grande partie de ce patrimoine linguistique diversifié s'est perdu et que bien des langues sont désormais en voie de disparition.

Or, au moment où les États balkaniques accédaient à l'indépendance politique, le critère linguistique lui-même ne s'accompagnait pas d'une allégeance automatique à tel ou tel État. L'on a vu ainsi en Grèce des groupes

⁶ Cf. Lexique, *millet*.

⁷ Cf. Lexique, *rum millet*.

ayant l'arvanite⁸ ou l'aroumain pour langue première participer aux guerres d'indépendance (1821-1830) et plus tard, lors des Guerres balkaniques, une partie des slavophones soutenir le rattachement à la Grèce⁹, alors qu'une autre partie soutenait l'annexion à la Bulgarie ou encore la création d'un État indépendant, la Macédoine.

La plupart des États balkaniques ont intégré les populations plurilingues héritées des empires et des mouvements de populations sont venus compliquer encore une situation déjà complexe. Par exemple, les échanges de populations entre Grèce et Turquie, consécutifs au Traité de Lausanne (période 1923-1926), s'appuyaient sur des critères religieux qui ne recouvraient pas les découpages linguistiques : des musulmans grecophones furent envoyés en Turquie alors que des orthodoxes turcophones (appartenant à la *millet* grecque ou arménienne) étaient déplacés vers la Grèce. De même la minorité musulmane de Grèce incluait des turcophones, des slavophones et des locuteurs du romani (ainsi que des groupes plus petits comme des Tcherkesses).

Aujourd'hui, la langue officielle de l'État grec est le grec moderne. Après une longue querelle entre tenants du *démotique* (*dhimotiki* - variété populaire) et partisans de la variété savante (*katharévusa*), le *démotique* est devenu en 1976 la langue de l'enseignement et de l'État grec, celle de l'administration en 1977, enfin celle du domaine juridique en 1982. La présence des populations non grecophones, dont personne n'ignorait l'existence au moment de la formation de l'État grec, avait alimenté les débats autour de l'enseignement du grec sous sa forme *démotique* ou en *katharévusa*. Pour les non grecophones, en effet, la *katharévusa* ne posait pas les mêmes problèmes que pour les populations grecophones pratiquant le *démotique* et confrontées à une situation diglossique. Certains en tiraient argument pour le maintien de la *katharévusa*.

Le dernier recensement date de 1951 ; selon ce recensement, dont la fiabilité a été très souvent discutée (Houliarakis 1973-1976), les langues autres que le grec ne concernaient que 5 % de la population. Au début du 20^e siècle le nombre de locuteurs de ces langues était plus important, mais les échanges de populations entre 1923 et 1926 ou les mouvements de populations à la fin de la guerre civile l'ont fait chuter considérablement¹⁰. Actuellement, il est difficile de déterminer précisément le nombre de locuteurs actifs de ces langues mais ce chiffre ne doit pas être très élevé. Sans faire de pari sur une disparition prochaine de ces variétés, il faut tout de même mentionner la domination du modèle monolingue grec et l'abandon des langues traditionnelles au profit de

⁸ Notons aussi que le mouvement nationalitaire albanais ne s'est développé qu'à la fin du 19^e siècle (cf. 1878 Ligue de Prizren) en réaction aux nationalismes chrétiens des voisins Serbes, Bulgares et Grecs.

⁹ Ces populations ne choisissaient pas de changer leur identité mais plutôt de poursuivre dans les nouvelles formations politiques avec leur identité « grecque », telle qu'elle s'était structurée pendant des siècles par leur appartenance à la *millet* du même nom (*rum millet*).

¹⁰ Pour certains auteurs il s'agit de « vagues de nettoyage ethnique », cf. Voss 2006.

langues modernes standardisées. D'une manière générale, l'évaluation du nombre de locuteurs des langues non officielles pose de nombreux problèmes. Parmi ceux-ci il faut signaler la difficulté d'établir des critères méthodologiques solides pour évaluer le degré de maîtrise d'une langue, fixer le seuil de « compétence » ou mesurer l'écart entre les usages que les locuteurs pensent faire d'une langue et les conditions réelles de leur emploi. Seules des enquêtes linguistiques approfondies peuvent assurer des résultats fiables et le terrain grec n'est pas suffisamment étudié pour qu'on puisse se prononcer sur cette question.

4. LANGUE ET IDENTITÉ : TENDANCES A L'HOMOGENÉISATION DES POPULATIONS

A l'ère des États-nations, surtout dans une zone comme les Balkans où ces entités sont de construction récente, l'idéologie linguistique dominante rattache toute langue de tradition orale, non standardisée, à une langue standard (en fait une « variété » d'un type particulier) et, mieux encore, à une langue nationale, et partant, intègre la population concernée à une identité nationale ou ethnique¹¹. C'est une source de tensions latentes entre États voisins dans les Balkans. En Grèce, cette situation se complique encore du fait que, à l'exception du romani, les langues à tradition orale présentes sur le territoire sont toutes apparentées à des langues qui disposent d'une variété écrite, standardisée et qui ont statut de langue nationale d'un autre État de la région : Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Roumanie et Turquie. Ainsi, lorsqu'une éducation bilingue a été proposée pour les citoyens grecs, les États disposant d'un standard du même groupe linguistique se sont chargés de l'enseignement¹².

Dans ce contexte, il est difficile de dissocier la langue et la nationalité. C'est pourquoi de nombreux citoyens grecs, confrontés à la diversité linguistique objective du pays, à la réalité des langues moins (et de moins en moins) parlées, sont amenés à les considérer, contre toute évidence, comme des dialectes grecs¹³. Cette attitude concerne aussi bien les membres de la communauté linguistique que les personnes extérieures à elle. Si l'on est Grec

¹¹ Les raccourcis entre *langue* et *nation* ou *ethnie* sont malheureusement courants même dans les publications scientifiques.

¹² Rappelons le fonctionnement d'écoles roumaines gérées par la Roumanie ou le projet d'une éducation pour les populations slavophones gérée par la Bulgarie. Le débat reste d'actualité aussi quant à l'intervention ou non de l'État turc dans le système scolaire de la minorité musulmane, etc.

¹³ Les tentatives officielles visant à « prouver » que les parlers slaves étaient des variétés de grec sont très souvent mentionnées par les chercheurs mais leur impact réel sur les représentations des populations n'est pas attesté. Notre enquête -mais sans doute il faudrait mener des études plus poussées- montre que ces tentatives n'ont pas eu de diffusion ni d'écho suffisants pour être considérées comme étant à l'origine de représentations populaires similaires.

on parle grec ; si « ce grec » ne ressemble pas au grec moderne appris à l'école, c'est qu'il s'agit d'une « langue bâtarde », avec des emprunts à d'autres langues. Pour « démontrer » qu'il s'agit bien de dialectes grecs on s'appuie sur les emprunts au grec (ex. parlers slaves) ou l'on cherche des proximités lexicales avec le grec ancien (ex. arvanite). Cette attitude largement répandue résulte surtout d'un manque d'information et d'un embarras idéologique fondé sur l'idée de la correspondance « naturelle » d'une langue à une identité nationale. L'absence de confrontation à tout un pan de l'histoire de la Grèce dans le cursus de l'éducation nationale et dans le discours officiel entretient l'incompréhension face à ces réalités, qui sont alors enfouies ou réinterprétées avec les systèmes de représentations disponibles.

Ce discours dominant n'est cependant pas le seul en Grèce et il existe un courant qui revendique les droits des minorités parlant ces « autres langues » ou ne les parlant plus mais gardant malgré tout un souvenir d'appartenance « ethnique ». Ainsi, à la catégorisation homogène d'une majorité s'opposent d'autres catégorisations homogènes, minoritaires cette fois-ci : slavophones, turcophones ou autres. Cette approche minoritariste reprend les bases du discours hégémonique : d'une part, elle légitime l'existence d'une majorité - qui n'est toutefois jamais définie. Par ailleurs, cette approche homogénéise a posteriori l'aire balkanique, connue pour son multilinguisme de longue date, dû aux intermariages et aux contacts intenses entre communautés. En outre, elle continue à traiter la langue comme un *phénotype*. Or une langue n'est pas un élément génétiquement transmis et ne remplit pas seulement des fonctions identitaires mais elle sert aussi à la communication. Ainsi, une langue, même non standardisée, peut être pratiquée par des individus qui n'en ont pas « hérité » par le biais de leur famille mais qui l'ont pratiquée dans d'autres contextes et notamment dans la vie sociale. Tel est le cas de réfugiés pontiques qui ont appris et pratiqué les parlers slaves locaux lors de leur installation en Grèce au début du 20^e siècle et qui les parlent encore aujourd'hui dans certaines régions.

Ces approches, qui sont comme les deux côtés de la même pièce, perdent de vue le caractère hétérogène de ces groupes de locuteurs qu'on tente à chaque fois d'homogénéiser en simplifiant leurs caractéristiques, on en sélectionne certaines plutôt que d'autres ou on en construit de nouvelles ; cette simplification est en effet une constante dans la construction des identités de groupe.

Dans le présent volume, on a souhaité attirer l'attention sur l'hétérogénéité des groupes, la complexité des identités - même s'ils sont aussi « homogénéisés » d'une certaine façon sur la base de critères linguistiques et notamment par la répartition en groupes de langues. Cette hétérogénéité est à la fois sociale, linguistique et politique, mais aussi culturelle et religieuse.

Hétérogénéité sociale : Eleni Botsi signale dans le présent volume les différentes attitudes à l'égard de l'arvanite selon l'appartenance sociale des

individus, mais on peut dire la même chose pour tous les autres groupes étudiés. De même, Anastasia Karakasidou (2000) montre bien la relation entre clivages sociaux et thèses idéologiques défendues par les slavophones au début du 20^e siècle, sur la question du rattachement aux États grec ou bulgare ou encore à propos de la création d'un État indépendant. Jane Cowan (2001) le signale également lorsqu'elle traite de la question de l'identité macédonienne de la fin du 20^e siècle et précise que la défense d'une minorité macédonienne en Grèce ne concerne pas toute la population d'origine slavophone et que tous n'ont pas entretenu les mêmes relations avec l'État grec.

Hétérogénéité linguistique : au-delà des différences objectivables entre différents parlars grâce aux outils de la linguistique, il ne faut jamais perdre de vue que les locuteurs eux-mêmes distinguent soigneusement les variétés d'un village à l'autre et assortissent ces découpages d'évaluations généralement négatives sur les autres variétés.

Hétérogénéité politique, comparable pour une part à la diversité qui règne généralement en Grèce, déterminée en partie par le jeu de l'attribution de bénéfices concrets, d'avantages socio-économiques ou d'éléments de prestige.

Enfin, hétérogénéité culturelle (ex. le vêtement dans l'ensemble théoriquement homogène pomaque¹⁴) et bien entendu religieuse, comme on le verra à la lecture du présent volume.

5. VARIÉTÉS LOCALES ET VARIÉTÉS STANDARDS

On ne peut pas nier le rôle polarisant des variétés standard et des langues officielles dans les Balkans au cours du 20^e siècle. Elles ont joué et jouent encore un rôle majeur dans la construction des États et l'intégration de populations diverses. L'importance attachée aux standards semble mener systématiquement à traiter toutes les variétés orales comme de simples variantes du standard – qu'il s'agisse du grec, comme pour le pontique, ou du bulgare et du macédonien littéraires pour les variétés slaves. On présente ainsi la variété standard comme la base à laquelle tout se ramène. Dans ce processus de rattachement forcé au standard, les éléments communs entre variétés sont survalorisés et les différences ne comptent pas pour grand-chose. L'idée sous-jacente étant qu'à un certain « âge d'or », la langue était une et homogène et que les vicissitudes de l'histoire ont conduit à une dialectalisation regrettable. Cette

¹⁴ En fonction de la façon de s'habiller on peut reconnaître le village d'origine : il y a les villages où les femmes portent des foulards très colorés et d'autres où ils sont plus sobres (avec des détails spécifiques à tel village en fonction de la mode), les villages où on porte des *sarouels* « pomaques » (coupés différemment des *sarouels* des Rom), les villages où l'on porte les pantalons à l'occidentale sous les *manteaux* qui vont jusqu'à la cheville et qui sont censés dissimuler les formes, clairs ou noirs selon l'âge ou le milieu social, et les villages où on porte des tabliers rouges à carreaux ...

vision des choses n'est bien entendu pas conforme à la réalité des pratiques langagières et de l'évolution des langues, puisque partout et toujours les variétés orales sont la première forme d'expression et que la variété standard est produite par sélection d'une variété ou par mélange de traits de différentes variétés.

La *polynomie* est une perspective qui remet en cause les idéologies unicistes, le caractère normatif et puriste de l'enseignement aussi bien que la fonction uniformisatrice attribuée à la langue (Marcellesi, Treignier 1991 : 269).

6. LES LINGUISTES ET LES ANTHROPOLOGUES AUSSI NOMMENT LES LANGUES

Les auteurs qui ont collaboré au présent volume s'appuient tous sur des enquêtes de terrain : certains ont réalisé une description linguistique de parlars locaux, d'autres ont mené des enquêtes ethnolinguistiques. La plupart d'entre eux sont des jeunes chercheurs, ce qui témoigne du dynamisme naissant de l'étude des langues les moins parlées en Grèce et confirme que les obstacles aux enquêtes sur ce thème, bien réels durant des décennies, semblent en voie de se lever¹⁵. En effet, travailler sur ces communautés est en soi un acte politique puisqu'il implique la reconnaissance la plus élémentaire de la présence de ces populations et de leur langue. Parmi les auteurs de cet ouvrage certains sont eux-mêmes issus des communautés étudiées. Ils livrent ici des informations de première main qui manquent tant aux débats sur les langues et leurs noms en Grèce contemporaine.

Les études sur les langues les moins parlées de Grèce sont extrêmement rares encore aujourd'hui et elles traitent le plus souvent d'aspects juridiques, historiques et anthropologiques. Pourtant dans toutes ces études les communautés étudiées sont d'abord définies par leur spécificité linguistique, par le fait qu'on parle telle ou telle langue. Le besoin d'études linguistiques est donc important, y compris celui de monographies consacrées à des parlars locaux dont les spécificités échappent largement à l'attention.

La question du nom se pose en préalable à toute enquête ; le chercheur, en constituant un parler en objet d'étude ou en étudiant la communauté qui le parle, doit nommer cette réalité linguistique. Choisir un nom résulte en général d'un compromis : il faut tenir compte de traditions linguistiques différentes, de l'existence de cadres idéologiques parfois opposés et respecter les attitudes des locuteurs. La question du nom de la langue s'est posée pour tous les chercheurs

¹⁵ Actuellement, s'oppose à ces études la presse nationaliste-populiste grecque, reprochant une attitude « anti-grecque ». Les informateurs se méfient souvent de participer à une enquête scientifique - risquant la désapprobation voire l'exclusion de la part de leur entourage en cas de « scandale » avec éventuellement des retombées professionnelles. Les chercheurs peuvent eux-mêmes être marginalisés dans leur entourage, ne plus être admis dans leur terrain d'enquête et plus rarement faire l'objet d'harcèlements de la part d'individus ou de groupes nationalistes (« pro-grecs ») appartenant à l'extrême droite.

qui participent au présent ouvrage. Ils font part de leur réflexion appuyée sur les principes suivants :

- Les langues à tradition orale ou à tradition écrite présentent le même intérêt scientifique.
- Les langues ne sont pas homogènes et l'étude de leur variation est un des objets de la linguistique générale.
- Il faut distinguer les dénominations endogènes à la communauté et les dénominations exogènes (ou vernaculaires *vs* savantes).
- Il faut examiner les dénominations dans le contexte historico-politique dans lequel elles sont produites.

Ces principes vont à l'encontre de l'approche « non-scientifique » ou « naturelle » largement répandue :

- Les langues sont évaluées selon qu'elles sont écrites ou non ; les variétés écrites sont plus valorisées.
- Une langue est conçue comme homogène.
- La dénomination exogène ou savante est plus importante.
- On considère les dénominations comme des objets figés, existant en soi, avec un référent stable.

7. LES DÉNOMINATIONS DES LANGUES EN GRÈCE

Dans le présent volume on traite bien sûr du métalangage employé pour parler de ces langues (par les linguistes, les historiens, les hommes politiques) mais l'accent est surtout mis sur le discours épilinguistique des locuteurs eux-mêmes et sur les noms qu'ils emploient pour désigner « ce qu'ils parlent », souvent sans accorder à ces désignations un véritable statut de nom. Ainsi on a deux types d'appellations : les unes « savantes » et les autres « vernaculaires ». L'écart, et la tension parfois, entre les deux types de nomination sont importants mais la « standardisation » des noms de langues semble l'emporter dans une société moderne comme la société grecque, standardisation portée par le système éducatif et institutionnel qui fait autorité dans ce domaine. La reprise des emplois institutionnels masque le point de vue des locuteurs sur les langues en présence, point de vue que nous avons essayé de décrire à partir des discours et d'emplois insoupçonnés. Ces appellations endogènes ne sont pas traitées comme une expression de la « vérité » mais elles sont elles-mêmes situées dans des processus de constructions historico-politiques.

L'étude du nom des langues illustre la tendance générale à la dénomination endogène quasi constative : « la langue de ceux qui parlent », « la langue des

hommes », « notre langue ». Ce phénomène s'observe également en Grèce : étymologiquement plusieurs dénominations font simplement référence à l'homme (*rom* > *romani*) ou à celui qui parle (*slave*) et désignent par la suite l'appartenance à un groupe. Aussi, comme le note G. Drettas à propos du pontique dans le présent volume, « la langue vernaculaire n'a pas besoin d'être nommée par un terme spécifique. Face à l'étranger c'est tout simplement *teméteron i-kalači*, notre parler ». Toutefois, pour le romani, *amari čhib* « notre langue » a une double référence, tantôt au vernaculaire, tantôt à la langue qui de façon plus large est partagée par tous les Roms.

On observe également que les dénominations exogènes sont rarement reprises par les locuteurs eux-mêmes, le plus souvent elles sont acceptées avec une certaine distance (le cas du nom *bulgare* pour désigner les parlers slaves) ou réinterprétées avec d'autres valeurs (*jifti*, terme péjoratif en grec, est employé par les Rom eux-mêmes pour distinguer les communautés installées en Grèce de longue date (Moyen-Âge) de celles qui viennent d'arriver ou bien en Thrace pour distinguer entre les musulmans et les chrétiens).

On doit également noter les dénominations endogènes qui se créent en réaction à une pression extracommunautaire, notamment en adoptant le modèle de la langue dominante, en l'occurrence le grec : ainsi dans certaines variétés de slave on emploie le possessif féminin (sur le modèle de l'accord avec le nom grec *ghlosa* « langue ») pour former *nashta* « la nôtre » ; on construit de même des pluriels-neutres en calquant la façon de nommer les langues en grec, ce qui donne en slave *nashte* « les nôtres » ; ou bien l'on calque une structure grecque, *ntopika / ntopja*, comme dans les parlers slaves d'ouest avec *tukashno* « local ».

On observe également des dénominations qui traduisent la situation de bilinguisme inégalitaire de la communauté, lorsque la langue « sans prestige » emprunte à une langue dominante pour nommer sa langue (dans plusieurs cas de figure emprunt au turc pour les variétés de romani) ou calque une appellation : c'est le cas de l'*arvanite*, terme qui reprend la racine lexicale grecque « arvanit- » en remplaçant la racine propre à la langue *arbërisht*. Lorsque la forme même de la langue est touchée, les locuteurs désignent également cette variété avec un nom grec : *elinoarmenika* « gréco-arménien », pour signaler les calques de l'arménien au grec ; *romika* pour une langue mixte qui mêle syntaxe grecque et lexique de base de romani.

On note enfin des dénominations elliptiques, signalant le tabou sur l'existence de ces langues. C'est le cas par exemple de l'*arvanite*, qu'on n'évoque dans les discours qu'en parlant de « lui » (pluriel neutre suivant le modèle du grec) : « il ne le (les) connaît pas », en grec *dhen ta kseri* ou en arvanite *nuk e di*, « tu le (les) comprends ? » en grec *ta katalavenis ?* Même phénomène à propos de certains parlers slaves : « tu le (les) connais, comment tu connais ça ? » en grec *ta kseris ? pos ta kseris afta ?* On peut se poser la question de savoir s'il s'agit là d'une intériorisation du silence du discours officiel et de l'idéologie dominante ou bien de plaies non cicatrisées causées par

l'interdiction bien réelle d'emploi de ces langues. Il peut également s'agir d'un positionnement prudent en attendant de voir quels sont les intentions et les emplois de l'interlocuteur. E. Botsi, quant à elle, suggère comme piste d'analyse le manque de prestige véhiculé par ces variétés orales, actuellement outils de communication familiale.

Face à ces dénominations qui taisent la présence de langues on voudrait rapidement signaler le cas inverse, illustré par le *yévanique* ou *judéo-grec*, déclaré parfois comme langue minoritaire de Grèce (cf. Wikipedia ayant comme source l'ambassade grecque de France). Ce qui se distingue si bien dans la dénomination et acquiert un statut que d'autres langues très parlées ne réussissent pas à obtenir (p. ex. le romani n'est pas cité dans cette liste) désigne le grec de la communauté juive de Grèce (étudié à partir de quelques traductions médiévales de textes hébraïques) qui, d'après des critères linguistiques, n'est pas une variété distincte du grec dialectal parlé en dehors de la communauté juive (à l'exception bien sûr de certains emprunts) (voir Drettas 2003).

Les dénominations à composante géographique sont très courantes, caractérisant soit l'actuel lieu d'habitation de la communauté (« parler de X », « romani de X », *macédonien*), le lieu d'habitation au moment où le nom de la langue surgit mais actuellement devenu lieu de provenance (*lazuri*, *pontique*, *arvanite*) ou bien le dernier lieu d'habitation (pour les Rom *stambulia* « ceux qui viennent d'Istanbul »). Ce type d'appellation peut se faire en grec, ex. *sohina* « parler de Sohós » et le nom du village employé comme base est soit le nom actuel soit le nom antérieur à la nomenclature grecque (ex. Bahiassa)¹⁶. Ces dénominations peuvent servir de spécialisation d'une catégorie plus large qui est acceptée par les locuteurs (ex. romani, aroumain, arvanite) ou au contraire elles peuvent servir pour dévier une appartenance plus large que les locuteurs rejettent (ex. parlers slaves).

Chez les Rom la distinction entre sédentaires et nomades est aussi un élément qui sert à nommer les différents groupes et leur langue : ex. *arlikanes* « le parler des sédentarisés, des locaux », du turc *arli* « installé ».

Les dénominations à composante socioprofessionnelle sont courantes pour nommer les groupes (pour les Aroumains *çoban* « pasteur » en turc et en albanais, *gogu* « maçon » en albanais) ; dans le cas du romani elles servent aussi pour nommer la langue (ex. *sepeçi* « vannier » du turc).

Enfin, on rencontre des dénominations qui prennent appui sur un critère religieux en exploitant la dichotomie « vrai – faux » : *kalpazan* « faux » est employé par les Rom musulmans pour nommer les Rom qui « jouaient » de leur appartenance religieuse en fonction de leurs intérêts. Le critère religieux sert souvent à distinguer des groupes de langues apparentées, conformément à la prépondérance historique de la religion dans la région : tel est le cas des et des

¹⁶ Les noms des lieux ont été modifiés par l'État grec (gréçisés, traduits, inventés, anciens toponymes, etc.). De telles pratiques sont très répandues dans le monde : ex. Israël, Afrique du Sud, Inde, etc. cf. Brück vom, Bodenhorn (eds) 2006.

Arvanites par exemples, les uns majoritairement musulmans, les autres chrétiens ; de même que la distinction entre les Pomaques, slavophones musulmans, et les autres slavophones de Grèce, traditionnellement chrétiens orthodoxes. Nos enquêtes montrent toutefois que les locuteurs ne reprennent pas forcément ces distinctions et que dans certains types de discours (qu'il faudrait à chaque fois prendre le soin de situer dans leur contexte pour en saisir les nuances) le partage d'une langue non-standardisée de la même famille s'avère être un paramètre qui va au-delà de la divergence religieuse.

Restent aussi les dénominations insaisissables, bien que très répandues, aux contenus flous comme le *pomaque*. Il est en effet important d'aller au-delà de la simple reprise d'un terme et d'essayer d'en saisir le contenu : de même, reprendre le fait qu'on se dise « Macédonien » avant de se dire « Grec » sans en expliquer le contenu est une manipulation des données (un lecteur européen peut en conclure que le locuteur fait référence à l'ex-République Yougoslave de Macédoine alors que les locuteurs accordent généralement à ce terme un contenu d'appartenance géographique - comme on se déclare « Crétois », etc.).

Il faut noter enfin le caractère fluctuant des nomenclatures : tant au fil du temps que dans le temps d'une discussion pendant laquelle on observe la négociation et parfois l'adaptation des locuteurs aux terminologies des interlocuteurs. Les changements de noms de langues et de référents dans le temps sont attestés de manière éloquente dans le cas du pontique mais aussi pour les parlers slaves ou l'arvanite.

Nous n'avons pas traité dans ce volume des modalités de négociations des noms de langues entre interlocuteurs, domaine dans lequel des études plus poussées seraient nécessaires.

8. LIRE CE VOLUME

Le présent ouvrage est organisé en 6 chapitres qui présentent chacune des langues parmi les moins parlées de Grèce. Chaque chapitre présente, dans un ordre variable, des informations sur le nom de la langue, mais aussi sur la situation linguistique, sociolinguistique et historique afin de permettre au lecteur de mieux comprendre le contexte général dans lequel il faudra situer les enjeux de la nomination des langues.

On espère par cette publication ouvrir le débat sur les langues les moins parlées de Grèce, un sujet tabou encore aujourd'hui mais qui ne tardera peut-être pas à évoluer sous les incitations de la Communauté Européenne. De même, la modification des frontières des États-nations, notamment pour ce qui est de l'intégration de la Grèce, de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'espace Schengen mais aussi la facilité de déplacement vers l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, l'Albanie voire la Turquie, est déjà en train de modifier les réseaux communicationnels et aura sans doute un impact considérable sur les représentations identitaires (Wilson, Donnan 1998). On

observe en effet déjà de nombreux échanges commerciaux, des déplacements journaliers des populations frontalières d'un État à l'autre pour les loisirs et les achats, des réseaux matrimoniaux dynamiques entre les populations des différents États, sans oublier le tourisme et l'éducation.